

**Pôle solidarités**

Direction de l'enfance et des familles  
Service de l'aide sociale à l'enfance  
13, rue Marchand Saillant  
CS 70541 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00  
📠 02 33 81 60 94  
@ ps.def.sase@orne.fr

**PRIX DE JOURNEE**  
**Exercice 2023**  
**CENTRE MATERNEL**  
**ALENCON**

Reçu en Préfecture le : 26 janvier 2023  
Publié en ligne le : 26 janvier 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-1 et suivants,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 1980 portant aménagement de la Maison maternelle départementale en vue de sa transformation en Centre Maternel,

VU la délibération n° 3.052 du Conseil départemental en date du 9 décembre 2022 fixant le budget primitif 2023 du Centre Maternel,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Considérant l'approbation par le Conseil départemental du prix de journée 2023 pour le centre maternel,

**ARRETE**

**Article 1** : Pour l'exercice budgétaire 2023, le nouveau tarif des prestations du Centre Maternel est fixé à **120,00 € par jour** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

**Article 2** : Compte tenu des éléments précédents, dans l'attente de la fixation de la tarification 2024, le prix de journée à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 120,00 € par jour.

**Article 3** : Le Directeur général des services du Département est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

ALENCON, le **26 JAN. 2023**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

**Le Directeur général des services**

  
**Gilles MORVAN**

Les recours contre le présent arrêté devront parvenir au Greffe du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Cour administrative d'appel de Nantes – 2 place de l'Edit de Nantes – BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne ([www.orne.fr](http://www.orne.fr)).